



Paris, le mardi 12 décembre 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Un second débat sur le stockage de déchets dangereux à Stocamine a eu lieu dans le cadre de la loi de finances.

Sur proposition du rapporteur général du budget, **le Sénat a voté la suppression de l'article introduit par le Gouvernement à l'Assemblée nationale qui prévoyait de confiner définitivement ces déchets**. Cet article n'ayant pas de lien avec la loi de finances et ne comportant pas d'engagement financier pour le déstockage dans les années à venir, il n'avait pas lieu d'être dans ce projet de loi.

**Sabine DREXLER, pour sa part, a fait voter un nouvel amendement qui engage le Gouvernement à remettre au Parlement un rapport**, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2024, **qui précisera de manière exhaustive la nature des travaux à entreprendre pour remettre à niveau et entretenir les galeries et les puits du site de Stocamine, ainsi que son coût pour les finances publiques** (conformément à l'ordonnance du Tribunal de Strasbourg du 8 novembre dernier qui l'a enjoint à le faire). Ce rapport permettra enfin d'obtenir des chiffres fiables sur ces éléments que l'État n'a pas voulu nous communiquer jusqu'à maintenant et qui pourtant sont des éléments importants pour le déstockage futur.

**Avec l'adoption de deux autres amendements de Sabine DREXLER et de la majorité des Sénateurs Alsaciens la semaine dernière**, l'un créant un fonds de 50 millions d'euros pour engager des travaux préliminaires au déstockage et un second pour financer une étude sur le risque d'effondrement du stockage en cas de rupture d'un des cuvelages des puits, **la réversibilité reste préservée et le risque majeur d'un effondrement précipité sera enfin évalué**.

**Le Sénat doute désormais du sérieux de la légalité de la décision de l'État qui consiste à attendre l'expulsion progressive ces déchets toxiques dans la nappe**.

En continuant à vouloir faire le choix de l'irréversibilité, l'État Français méconnaît la Charte de l'environnement adossée à la Constitution qui stipule que « *les choix destinés à répondre aux besoins présents ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins* ».

**Espérons que le Gouvernement saura revenir à la raison et ne balayera pas d'un revers de main les avancées votées par le Sénat à l'occasion d'un nouveau 49.3.**